

Cellule d'animation
 Rapport d'activité
2014



Les dates clés du SAGE

Cellule d'animation du SAGE Vire : janvier 2007,
Arrêté Préfectoral définissant le périmètre du SAGE : 2 avril 2007,
Arrêté Préfectoral de composition de la CLE : 30 novembre 2007,
modifié les 17 février 2009, 16 mai 2011 et 21 juin 2012,

État des lieux : juin 2009

Diagnostic : octobre 2012

Tendances : avril 2011

Scénarios contrastés : décembre 2013

Sommaire

I. La structure porteuse et la cellule d'animation	3
II. La Commission locale de l'eau	4
III. Etudes et suivis	4
IV. Communication du SAGE	17
V. Fonctionnement du SMVV	22
Annexe 1 - Principales dates de réunion	30

I. La structure porteuse et la cellule d'animation

En 2014, la cellule Eau du syndicat mixte du Val de Vire est composée d'un ingénieur, Stéphanie LEGENDRE, (à temps plein) et d'une secrétaire-comptable, Delphine COUTURIAUX (à 40% d'un temps plein pour le volet eau).

La cellule a subi plusieurs évolutions au cours de l'année :

- Au 1^{er} janvier 2014 la création de Saint-Lô Agglomération, regroupant 73 communes de la Manche, a entraîné la dissolution de 6 communautés de communes et plusieurs syndicats d'eau situés sur le bassin de la Vire. L'agglomération s'est dotée de la compétence « restauration des cours d'eau » et intégré le technicien rivière, Jérémie LEVAVASSEUR, en poste au SMVV depuis 2009. Transféré officiellement à Saint-Lô Agglo le 10 janvier, celui-ci a quitté physiquement les locaux du SMVV le 1^{er} mars.
- Le Syndicat mixte du Val de Vire, structure porteuse du SAGE, a été dissout par arrêté préfectoral du 14 novembre 2014. Ses compétences ont été transférées au syndicat de la Vire et du Saint-Lois (SVSL), anciennement syndicat pour le développement du Saint-Lois, pour le volet « eau » et à Saint-Lô Agglo pour le tourisme. Sylvain LEREDDE, technicien chargé du suivi du Domaine Public Fluvial de la Vire, en poste au SDSL, a intégré les locaux du SMVV le 25 novembre 2014, dans le cadre du transfert de compétence du SMVV au Syndicat de la Vire et du saint-Lois.

Par ailleurs, la cellule a été renforcée par un groupe de sept stagiaires de l'Agrocampus d'Angers (1 semaine sur place) pour la réalisation d'une étude sur l'aménagement paysager des sites de Moulin Hébert et La Chapelle-sur-Vire dans le cadre du programme pour l'amélioration de la continuité écologique.

En l'absence de CLE, l'animation de la phase de choix de la stratégie du SAGE a été mise en veille. Le marché public attribué à IDEA-Artelia pour l'élaboration du SAGE a été suspendu dans l'attente de la parution de l'arrêté de CLE.

L'année 2014 a été essentiellement consacrée :

- au suivi des études en cours (aménagement des seuils des Claies de Vire, Candol, Condé et La Chapelle - SDSL, aménagement des seuils des Usines du Bassin de la Vire, ...)
- à l'animation des démarches menées par l'UASBIV (équipement des portes à flot pour la continuité, inventaire des ouvrages hydrauliques, fusion des associations syndicales...),
- à la participation à l'élaboration des volets « eau » et « environnement » des contrats de territoire et programme Leader,
- à la préparation de la dissolution du SMVV et au transfert de ses missions (et agents) au SVSL.

Stéphanie LEGENDRE assure l'animation du SAGE et l'encadrement de la cellule Eau. Le travail de l'animatrice a porté sur les missions suivantes :

- Administratif : préparation et suivi des demandes de subvention, préparation des séances du comité syndical, préparation du volet eau du budget du syndicat, préparation du transfert du syndicat, veille juridique...
- Animation : préparation, animation et comptes rendus des groupes de travail,
- Elaboration des documents techniques : finalisation du rapport sur les scénarios contrastés, ...
- Etudes : participation aux comités de pilotage des études en cours,
- Communication : publication d'une lettre d'information papier et d'une newsletter, actualisation du site internet du SAGE.

II. La Commission locale de l'eau

a) Evolution de la CLE

Au 1^{er} janvier 2014 la création de Saint-Lô Agglomération, regroupant 73 communes de la Manche, a entraîné la dissolution de 6 communautés de communes et plusieurs syndicats d'eau situés sur le bassin de la Vire. Pour permettre aux collectivités de réinstaller leurs représentants suites aux élections municipales, la CLE a décidé de suspendre ses travaux le 31 décembre 2013.

Conditionné notamment à la parution de l'arrêté de transfert de la compétence « Structure porteuse du SAGE » au Syndicat de la Vire et du Saint-Lois (novembre 2014), l'arrêté de renouvellement de la CLE n'est pas paru en 2014.

b) La CLE et le bureau

Il n'y a pas eu de réunion en 2014.

c) La sortie terrain annuelle de la CLE

Il n'y a pas eu de sortie annuelle en 2014.

d) Poursuite de l'élaboration du SAGE : le choix de la stratégie en 2015

Lors de sa dernière séance de 2013, la CLE a décidé d'attendre la mise en œuvre de la nouvelle CLE constituée des nouvelles équipes territoriales pour adopter le choix de la stratégie collective, consistant à retenir les mesures qui figureront dans le futur SAGE.

III. Etudes et suivis

e) Elaboration du SAGE

En début d'année, la chargée de mission et le bureau d'étude ont procédé à l'intégration des remarques formulées par la CLE en décembre 2013 et à la mise en forme du rapport sur les scénarios contrastés.

La fin d'année a été mise à profit pour préparer les documents de présentation des réunions du SAGE pour la phase du choix de la stratégie, en prévision de la reprise. Une réunion de présentation et de calage s'est tenue avec le service police de l'eau de la DDTM de la Manche.

De nombreux contacts ont eu lieu avec les services de la préfecture et de la DDTM pour le renouvellement de la CLE.

f) Continuité écologique

Lors de sa dernière réunion, la CLE a adopté la stratégie en faveur de l'amélioration de la continuité écologique des masses d'eau naturelles HR317 « Vire moyenne » et HR314 « gorges de la Vire ». Ce qui a permis à la cellule d'animation de poursuivre les démarches entreprises dans ce sens.

Réflexion sur un scénario d'aménagement des gorges de la Vire

Une réflexion s'est engagée dans le cadre de l'élaboration des scénarios contrastés du SAGE sur le secteur des gorges de la Vire. L'étude socio-économique et le travail de terrain de l'Onema ont permis d'établir un bilan précis des ouvrages existants sur la Vire amont. Sur les 21 seuils situés entre Pont-Farcy et la Graverie, 12 sont ruinés mais forment encore des retenues préjudiciables au bon fonctionnement des milieux aquatiques. 9 seuils sont fermés mais en état médiocre. Tous sont équipés pour la continuité écologique. L'enjeu sur cette masse d'eau se concentre sur l'hydromorphologie et l'atteinte du bon état en 2015.

Un travail technique préalable a permis d'organiser plusieurs réunions de présentation aux élus de la CLE, maires et présidents de communautés de communes concernés en décembre 2013.

La CLE du 16 décembre 2013 a retenu 2 scénarios pour cette masse d'eau : objectif 30% avec la suppression des seuils ruinés et objectif 21% avec la suppression ou l'aménagement d'autres seuils avec les propriétaires volontaires.

Le 14 février 2014, les propriétaires de 3 ouvrages : moulin de Pleines-Cœuvres, moulin l'Evêque et moulin Neuf à Carville, ont été rencontrés par un groupe d'élus et de techniciens composé d'Annie BIHEL, conseillère régionale, maire de Vaudry, vice-présidente de la communauté de communes de Vire, vice-présidente du SAGE de la Vire, Alain DECLOMESNIL, vice-président du conseil général du Calvados (canton de Bénvy-Bocage), président de la communauté de communes de Bénvy-Bocage, membre du SAGE de la Vire, du directeur de l'AESN et de techniciens de l'AESN, de l'ONEMA et du SAGE.

Le 5 juin 2014, le comité technique pour la continuité écologique, animé par la DDTM du Calvados a mis en avant les avantages d'une maîtrise d'ouvrage groupée. Le 23 juin, le comité syndical du SMVV, sollicité, a accepté de se porter maître d'ouvrage de l'étude technique d'aménagement des 3 sites.

Chaque propriétaire a été de nouveau rencontré pour la réalisation de l'étude d'abaissement ou suppression du déversoir :

- Rencontre des propriétaires du Moulin de Pleines-œuvres et du premier adjoint de Pont-Farcy en présence de François ROLLAND et François RENAULT de l'AESN le mercredi 10 septembre sur le site du moulin,
- Rencontre du propriétaire de Moulin L'Evêque en présence de François RENAULT le mercredi 24 septembre sur le site du moulin,
- Rencontre des propriétaires du Moulin Neuf à Carville et de madame BOUCHARD, vice-présidente de l'Association Régionale des Amis des Moulins de Basse-Normandie (ARAM Basse-Normandie) ... en présence de François RENAULT le mercredi 26 septembre sur le site du moulin. Pour ce site d'intérêt patrimonial, il est proposé d'étudier l'effacement de l'obstacle tout en conservant la majeure partie du déversoir.

Enfin, suite au projet de la Communauté de commune de Bénvy-Bocage d'engager un programme de restauration de la Vire et des affluents, une réunion d'échange s'est tenue dans ses locaux le vendredi 7 novembre en présence de l'AESN et de la CATER.

La Communauté de commune de Bénvy-Bocage étudie la faisabilité d'une maîtrise d'ouvrage des 3 études, en accord avec le SIVOM de St-Sever (en cas d'accord des propriétaires du moulin de Pleines-Cœuvres).



[Etude de faisabilité de l'aménagement des seuils des CLAIES DE VIRE, CANDOL, CONDE-SUR-VIRE et LA CHAPELLE-SUR-VIRE \(SDSL\)](#)

Le diagnostic du SAGE a identifié 4 ouvrages de la Vire moyenne présentant un enjeu particulier vis-à-vis de la fréquentation locale et touristique : Claiés de Vire (La Meauffe), Candol (St-Ebremond-de-Bonfossé), Condé-sur-Vire et la Chapelle-sur-Vire (Troisgots).

En 2011, l'approche à l'échelle des entités paysagères réalisée par le CAUE de la Manche sur La Chapelle-sur-Vire et les Claiés de Vire a permis de montrer qu'il était possible d'intervenir sur les ouvrages hydrauliques sans porter préjudice à la valorisation patrimoniale et touristique des sites.

La CLE a souhaité qu'une étude complète, intégrant notamment l'impact sur les inondations sur la basse Vire, soit engagée sur les 4 sites. La maîtrise d'ouvrage de l'étude est portée par Le SDSL, propriétaire de la Vire.

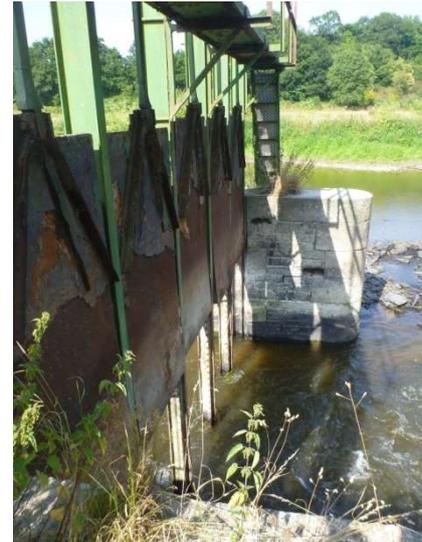
Aménagement du seuil d'Aubigny

Le seuil d'Aubigny, ancien ouvrage éclusier, fut réemployé par l'entreprise laitière ELVIR pour maintenir une ligne d'eau constante et permettre la mise en œuvre d'un pompage au droit de l'usine de Condé-sur-Vire. Cet usage est obsolète depuis quelques années et l'ouvrage est resté à l'abandon. Le passage accidentel d'une embarcation dans le vannage peut s'avérer dangereux.

L'entreprise ELVIR a délégué la maîtrise d'ouvrage des travaux à la fédération de pêche de la Manche, qui a consacré l'année 2014 à la finalisation de la convention et l'élaboration des dossiers techniques et administratifs, en partenariat avec la cellule du SAGE.

Une réunion de relecture du CCTP et organisation des travaux a réuni le SDSL, l'agence de l'eau et le SMVV le 2 décembre.

La consultation des entreprises aura lieu au cours de l'hiver pour des travaux programmés à l'été 2015.



Projets d'aménagement des sites de Moulin Hébert et La Chapelle-sur-Vire dans le cadre des projets de rétablissement de la continuité écologique

Par délibération du 16 décembre, la Commission locale de l'eau a donné un avis favorable à la suppression du seuil de Moulin Hébert, ruiné, sous réserve de l'accord de son propriétaire.

Le seuil est situé sur le parcours canoë-kayak très fréquenté de La Chapelle - Condé. Les pierres éboulées au pied du déversoir ainsi que le pertuis de vanne ouvert en font un site à risque pour les randonneurs amateurs. Située sur le chemin de halage au pied des Roches de Ham, la maison éclusière restaurée par la mairie de Troisgots a été transformée en gîte.

Le site de Moulin Hébert est un site emblématique de la Vire moyenne, qui constitue un cas d'école des problématiques de recomposition paysagère d'un site fréquenté dans le cadre d'un projet d'amélioration de la continuité écologique.

Informé par courrier puis rencontré par les chargées de mission du SAGE et de la fédération de pêche, les propriétaires se sont montrés très favorables au projet de rétablissement de la continuité écologique au droit du seuil, dans le respect du moulin.



Photo 2 : Accueil des étudiants par Mme Le maire de Troisgots



Photo 2 : Présentation du projet d'aménagement aux élus et acteurs locaux

Dans la continuité du partenariat engagé en 2013 avec Marie-Anne GERMAINE, Maitre de Conférences en Géographie, à l'Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, dans le cadre du projet de recherche REPPAVAL1, le SMVV s'est associé les compétences et la dynamique d'un groupe de 7 étudiants de la formation « Paysage » de l'Agrocampus Ouest Angers.

Confrontés aux interrogations des acteurs « Comment aménager l'espace libéré après abaissement du plan d'eau ? Comment traiter les berges et la ripisylve ? Comment repenser la place du chemin de halage qui va se trouver plus éloigné du niveau de l'eau » les étudiants ont proposé un projet d'aménagement paysager conciliant les objectifs écologiques et socio-économiques et recréant un lien fort entre le fleuve et les usagers autour d'un site convivial.

Cette étude a nécessité un travail de préparation du cahier des charges en collaboration avec M.A. Germaine, sa proposition aux élus du SMVV, plusieurs rencontres et échanges avec les étudiants à Angers puis sur le site. La relecture et correction du rapport puis l'organisation de sa présentation en mairie de Troisgots.

- Rencontre des étudiants à l'Agrocampus d'Angers le 4 avril,
- Accueil des étudiants et visites sur site lors de leur semaine à Moulin Hébert du 14 au 18 avril,
- L'étude a donné lieu à une restitution devant les élus et acteurs locaux en mairie de Troisgots le 16 mai.

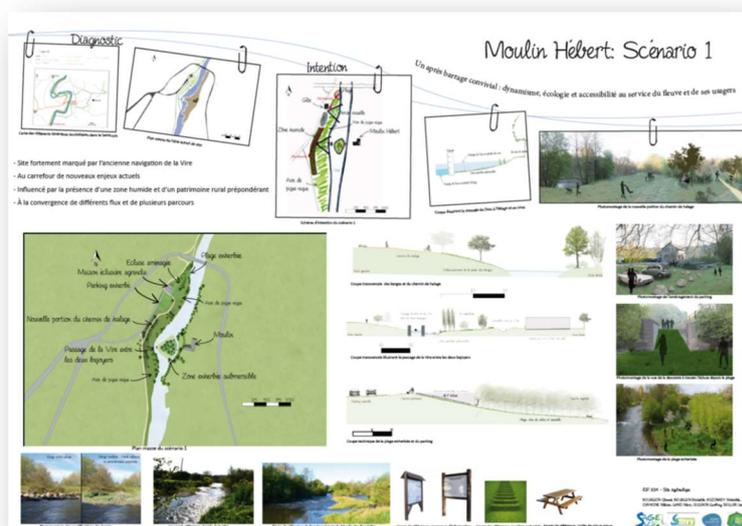


Figure 1 : illustration des aménagements proposés sur Moulin Hébert

Hydroélectricité : Aménagement des microcentrales de la Mancellière-sur-Vire, La Roque, Tessy-sur-Vire et Fourneaux (HR317)

En novembre 2013, la cour administrative d'appel de Nantes, saisie par la Société « Les Usines du Bassin de la Vire », a confirmé l'annulation des arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation des microcentrales hydroélectriques du Val à Fourneaux, de Tessy-sur-Vire, de La Roque à Condé et de La Mancellière-sur-Vire. Les retenues ont été vidées à l'exception de La Roque situé sur le parcours canoë-kayak de la base de Condé sur Vire.

Lors de sa réunion du 16 décembre 2013, la CLE a demandé la reconnaissance de deux microcentrales avec une proposition raisonnable de mise en conformité au titre de la continuité piscicole et sédimentaire.

¹ « Représentations de la nature et des paysages dans les petites vallées de l'ouest de la France face aux projets de restauration écologique » (dirigé par R. Barraud, Univ. Poitiers et M.-A. Germaine, Univ. Nanterre).

Au cours du premier semestre, un protocole d'accord entre l'agence de l'eau et les Usines du Bassin de la Vire (UBV, Ent. Guérin, Tessy) a fixé les conditions de financement de la mise en conformité des centrales de La Mancellière-sur-Vire et Tessy-sur-Vire et la suppression des seuils de La Roque et Fourneaux.

UBV a lancé la consultation pour retenir un cabinet d'études. Le suivi du marché et de l'étude sont assurés par la CATER. L'animatrice du SAGE est associée au comité de pilotage. Après analyse, les usines UBV ont retenu l'offre du cabinet ARTELIA. Le COFIL s'est réuni 5 fois en 2014 :

- 20 octobre : réunion d'ouverture des plis
- 6 novembre : réunion d'analyse des offres
- 18 novembre : audition d'ARTELIA
- 21 novembre : audition de SCE
- 9 décembre : réunion de démarrage de l'étude avec ARTELIA.



Photo 3 : La Roque vanne ouverte (seuil non maintenu)



Photo 4 : La Mancellière vanne ouverte (seuil maintenu)

Les programmes de restauration des affluents

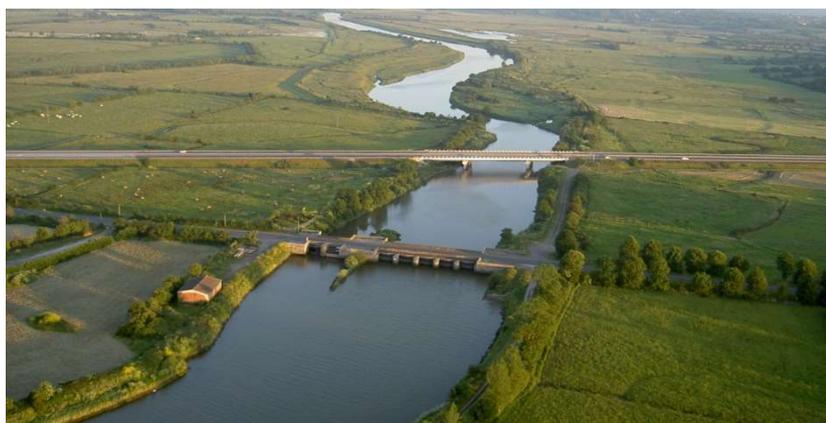
Le technicien rivière chargé d'assurer le suivi des travaux d'entretien du Fumichon et de restauration de l'Elle a été transféré à Saint-Lô agglo au 1^{er} janvier. Il est mis à disposition de la Communauté de communes de Canisy pour les travaux de restauration de la Joigne et de l'Hain.

La Communauté de communes de Vire a ouvert un poste de technicien rivière, qui devrait être opérationnel en début d'année 2015. Le technicien sera mis à disposition du SIVOM de St-Sever.

Deux autres projets de recrutement sont à l'étude : sur les marais de la basse Vire (dans le cadre du projet de fusion des associations de la basse Vire) sur le territoire de la Communauté de communes de Bény-Bocage.

a) La basse Vire et la baie des Veys

Bien que la Vire soit un fleuve, le périmètre du SAGE comporte très peu de frange littorale. Pourtant la problématique est forte puisque la Vire est le plus important des quatre cours d'eau qui se jettent en baie des Veys. Les réflexions sur le volet littoral sont menées conjointement avec le SAGE Douve-Taute.



Etude pour l'amélioration de la continuité écologique au droit des portes à flot (HR356)

La Vire est l'une des plus importantes rivières à migrateurs de Basse Normandie et la restauration de sa continuité écologique est un enjeu fort pour la gestion des milieux aquatiques et des espèces. Le premier ouvrage à la mer constitué par les portes à flots est un obstacle difficilement franchissable par les civelles qui accomplissent leur migration depuis la mer des Sargasses nage portée par le flot marin. Les portes doivent donc faire l'objet d'aménagements et d'une gestion adaptée afin de permettre leur circulation.

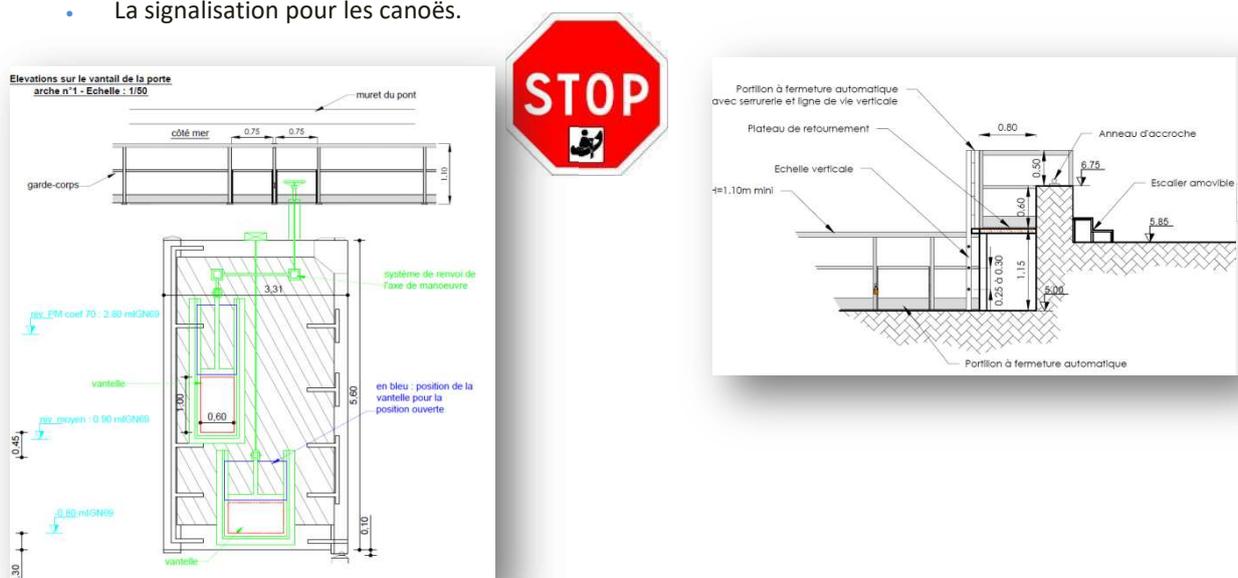
Par ailleurs, l'accès et la manipulation des portes et vantelles présentent des risques de chute mortelle.



Photo 5 : Une des 7 portes à flot de la Vire (pont du Vey)

Le projet d'aménagement, élaboré dans le cadre d'une étude confiée à EGIS Eau en 2013 comprend :

- La fourniture et pose de la porte de l'arche n°4 (porte batardée),
- Le remplacement de la porte de l'arche n°1 avec 4 vantelles,
- La sécurisation des accès et manœuvre des organes,
- La signalisation pour les canoës.



Le comité syndical réuni le 16 janvier a décidé de retenir un maître d'œuvre pour assurer le suivi des travaux. Les rédactions du DCE de maîtrise d'œuvre puis du DCE mission de coordination de la sécurité ont été confiées à l'animatrice du SAGE, qui a ensuite assuré le suivi de la procédure des marchés public puis l'analyse des offres. Le 15 avril le comité syndical, a retenu la proposition du bureau d'études EGIS Eau. La mission de coordination de la sécurité a été confiée à l'entreprise MESNIL Système.

Plusieurs visites sur site, avec le SDSL, ou d'autres services concernés ont permis d'élaborer avec le maître d'œuvre le dossier de consultation des entreprises :

- Le 26 mai : première visite des portes avec le maître d'œuvre,
- Le 3 juin : mesure des équipements de sécurité,
- Le 16 juillet : inspection des portes par basse mer et compte-rendu de l'état des ouvrages,
- Le 11 septembre : inspection des portes par basse mer en présence du Service Ouvrages d'art du Conseil général de la Manche, de la DDTM50, de l'Agence de l'eau...

La visite du 16 juillet réalisée avec l'appui technique du SDSL a permis d'établir le diagnostic de l'état des 5 portes à flot (hors marinières) et d'identifier des besoins de travaux d'entretien supplémentaires, sur la porte n°5 notamment.

La visite du 11 septembre réalisée avec le service ouvrages d'art du Conseil général de la Manche a permis de réaliser une inspection de l'état du pont datant de 1824, afin d'identifier d'éventuelles fragilisations du génie civil liées à la fermeture des portes à flot 2 fois par jour, de poser des bornes repères pour suivre les mouvements du pont, et d'identifier les travaux à réaliser sur la structure.

Les travaux de l'UASBIV sur les portes à flot nécessitent l'emploi d'une grue pour la pose et dépose des batardeaux et des portes à flot. Le Conseil général profitera de la présence de la grue pour procéder à la fermeture, mise à sec et vidange de l'arche 5.

Avant d'engager les travaux, l'UASBIV a déposé auprès des services de la police de l'eau une demande de régularisation de l'ouvrage au titre de la loi sur l'eau. L'animatrice a assuré la constitution du dossier et le suivi avec les services instructeurs.

Projet de fusion des associations syndicales de la basse Vire

Les territoires des AS de la basse Vire couvrent une superficie de 2 300 ha, à cheval sur la Manche et le Calvados. Elles y assurent la protection contre la mer et les crues et l'aménagement et l'entretien des cours d'eau et fossés.

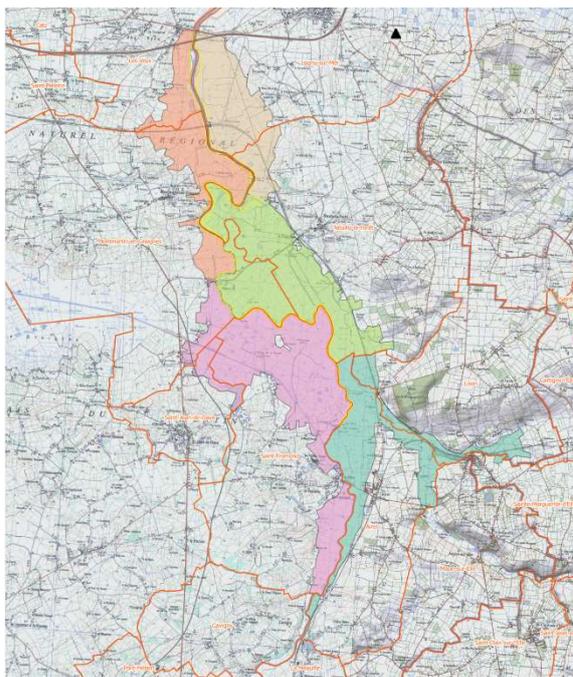
Pour cela, elles ont en charge le suivi et l'entretien des portes à flot, des vannes de St-Lambert à Neuilly-la-Forêt et de 65 ouvrages hydrauliques de plus petites tailles, ainsi que de 55 km de cours d'eau (Elle, Rieu) et fossés.

La programmation, les suivis de chantier et les dossiers administratifs sont réalisés directement par les présidents des associations. En l'absence de technicien, les AS, confrontées à une complexification des démarches administratives et réglementaires, réalisent de moins en moins de travaux.

Leur regroupement au sein d'une même entité leur permettrait d'être mieux reconnu et de se doter d'un personnel administratif et technique chargé de mobiliser des fonds et d'assurer la bonne réalisation des travaux.

L'UASBIV s'est engagé, par délibération du 12 décembre 2013, dans une démarche de préparation de la fusion des 6 structures. L'année 2014 a permis de réunir le comité de pilotage regroupant les présidents des 6 structures à 5 reprises afin de définir les conditions de la fusion et préparer les assemblées de propriétaires de 2015.

- 21 mai : bilan des compétences et de la vie statutaire,
- 30 juin : inventaire des ouvrages,
- 1er septembre : échanges avec le président et le technicien rivière des AS Douve et Taute,
- 13 octobre : échanges avec C. Nalin du PNR sur le projet d'étude de danger, budget,
- 5 décembre : statuts.



La chargée de mission a assisté l'UASBIV dans toutes les démarches préparatoires : rencontre du trésor public, recherche des nouveaux outils informatiques de gestion des taxes et de gestion du parcellaire cadastral, préparation et animation des réunions du COPIL.

Etude de danger pour les portes à flot

L'union des associations syndicales du bassin inférieur de la Vire est propriétaire et gestionnaire des portes à flot de la Vire installées sur le pont du Vey, propriété des Conseils généraux. L'ouvrage a été régularisé au titre de la loi sur l'eau mais ne dispose pas encore d'arrêté de classement. Les digues littorales situées en continuité des portes sont classées « C ».

Le décret 2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques impose la réalisation, par un bureau d'étude agréé, d'un diagnostic de sûreté et d'une étude de dangers avant le 31 décembre 2014 pour les digues de classe A, B ou C. Ces éléments seront probablement précisés par le décret digue de la loi MAPTAM.

Par mail du 24 septembre 2014 la communauté de commune de la Baie du Cotentin a informé l'UASBIV de son projet de constituer, pour la réalisation des études de danger, un groupement de commande avec les gestionnaires et propriétaires d'ouvrages de défense contre la mer dont le coordonnateur serait la communauté de communes.

L'UASBIV intéressée par le groupement a proposé à la communauté de communes de faire figurer les portes à flot en option.

Profil de vulnérabilité des zones de coquillages de la Baie des Veys.

Pour répondre aux attentes réglementaires en matière de qualité des eaux conchyliques et des mollusques bivalves vivants, la réalisation de profils de vulnérabilité des zones de production de coquillages et des zones de pêche à pied permet de disposer des éléments de compréhension des sources de pollution susceptibles d'impacter ces zones.

Lancée en décembre 2011, sous maîtrise ouvrage du PnrMCB pour le compte de l'Etat, l'étude permet d'identifier d'une part d'identifier et quantifier les sources de pollution microbiologique rejetées en milieu marin et, d'autre part, à mettre en place un plan d'actions destiné à réduire les risques sanitaires sur les coquillages.

Les réunions techniques de 2014 ont permis de finaliser les profils de vulnérabilité. Les conclusions ont été présentées par le sous-préfet de Bayeux et les services de l'Etat à la mairie des Veys.

Le plan d'action proposé devra être mis en œuvre très rapidement par les différents acteurs concernés. Des réunions de travail devront permettre de définir la stratégie à adopter. Il est envisagé d'intégrer les prescriptions des profils dans les SAGE Douve-Taute et Vire.

Etude sur la possibilité et les conditions d'ouverture des portes à flot de la Vire au regard des risques pour les usages et infrastructures situées en amont

La partie Est de la Baie des Veys (côté Calvados) abrite une importante activité conchylicole et en particulier d'élevage d'huîtres. Des fortes mortalités d'huîtres adultes sont constatées régulièrement sur ce secteur depuis 1994, en particulier à proximité des chenaux d'eau douce de la Vire. Des travaux scientifiques menés notamment dans le cadre du programme MOREST de l'IFREMER ont démontré un lien entre les mortalités et les arrivées d'eau douce (dessalure) de la Baie des Veys.

Le sous-préfet de Bayeux, en charge du comité de pilotage interdépartemental pour la baie des Veys, a fait part à la commission inter-sage baie des Veys du 28 novembre 2013, de son souhait de lancer une expérimentation visant à maintenir les portes à flot de la Vire en position ouverte sous certaines conditions, en particulier de marée de morte à moyenne eau, afin de favoriser le mélange eau de mer et eau douce, susceptible de réduire les dessalures sur les concessions ostréicoles, avec un objectif final souhaité de diminution des mortalités d'huîtres..

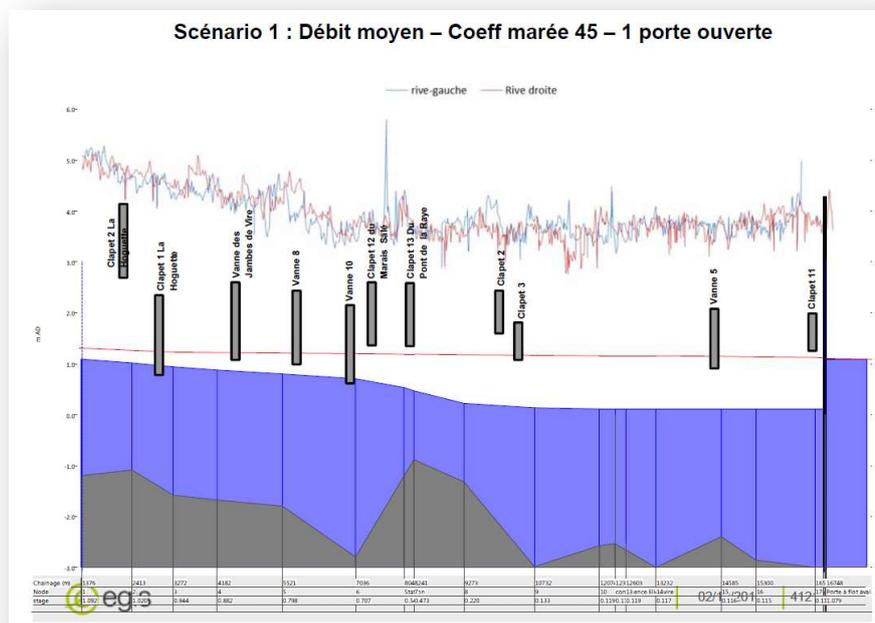
Le lancement d'une telle expérimentation nécessite d'évaluer les risques encourus sur les usages (agricoles et habitations notamment) et les infrastructures (digues de la Vire, pont de la Route Nationale 13, seuil de Porribet, seuil de St-Lambert sur l'Elle notamment) situés en amont des portes à flot de la Vire au regard de différentes conditions d'ouverture et de gestion des portes à flot.

Une étude, réalisée sous maîtrise d'ouvrage du comité régional conchylicole a été engagée en 2014 pour définir précisément les incidences de différents scénarios sur les niveaux d'étude et les taux de salinité.

Le SAGE a été associé à la rédaction du cahier des charges, et participe au comité de pilotage ainsi que la DDTM du Calvados, de l'AESN, de l'UASBIV, du SDSL.

- 11 juillet : réunion de lancement du comité de pilotage
- 2 octobre 2014 : rendu intermédiaire

L'étude a été confiée au bureau d'étude EGIS Eau, qui a réalisé une modélisation de la basse Vire grâce au levé d'un profil en long du lit de la Vire pour compléter les levés topographiques des digues et de certains ouvrages réalisés par l'UASBIV en 2013.



Le 7 juillet une sortie canoë-kayak avec l'UASBIV et l'agence de l'eau a permis de mieux faire connaître les problématiques liées à l'entretien de la digues et de valider l'inventaire des ouvrages hydrauliques traversant.



Projet de test d'ouverture des portes à flot pour lutter contre la mortalité des huîtres adultes

b) Les zones humides du bassin de la Vire

Programme de mesures MAEt² « granits de Vire » 2013

La DREAL de Basse-Normandie a identifié sur le bassin de la Vire deux secteurs à forte productivité hydrologique correspondant aux sources de la Vire (considérées comme le « château d'eau » du bassin de la Vire) et, dans une moindre mesure, à l'est de l'agglomération de Saint-Lô.

Ces zones humides de forte productivité hydrologique semblent a priori parmi les plus intéressantes au plan patrimonial car elles sont un des moteurs de la production hydrologique estivale, domaine où les enjeux sont très forts, tant humains que biologiques.

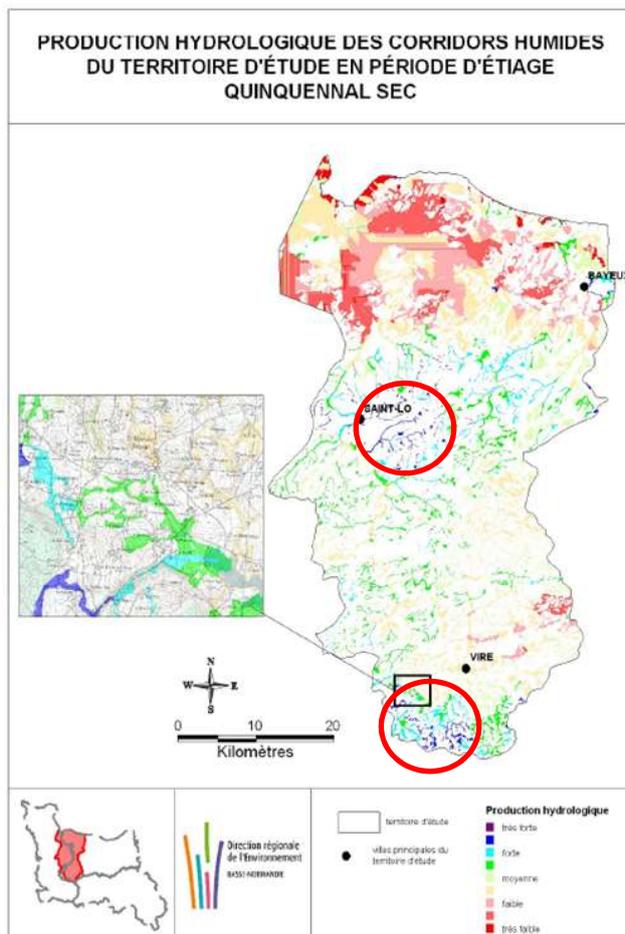
En 2012, le Conservatoire des Espaces Naturels de Basse-Normandie, sollicité par le SMVV, s'est porté opérateur du programme « MAEt zones humides des granites de Vire » sur les communes de Champ-du-Boult, Coulonces, Maisoncelles-la-Jourdan, Roullours, St-Germain-de-Tallevende, St-Manvieu-Bocage, St-Sever-Calvados, Truttemer-le-Grand, Truttemer-le-Petit, Vaudry et Vire. 23 agriculteurs ont engagé 200 ha de zones humides pendant 5 ans.

En 2013, le périmètre a été étendu aux secteurs des granites situés sur les communes de la Manche (Gathemon, Vengeons, Chaulieu, St Michel de Montjoie). 57 hectares supplémentaires ont été contractualisés.

En 2014, le SMVV et le CEN renouvelle le dossier de candidature pour le secteur des Granites de Vire en diversifiant les types de contrats, notamment en faveur du bocage.

La chargée de mission a pu relayer le travail réalisé pour le SCoT sur l'inventaire bocager et le programme MAEc.

Le CEN étend également l'opération au second secteur à enjeu hydrologique identifié par la DREAL, qui inclut les masses d'eau des ruisseaux de Précorbin, du Fumichon, de la Dollée, de Branche et de la Jouenne. Les dossiers agricoles seront à déposer pour le 15 mai 2015.

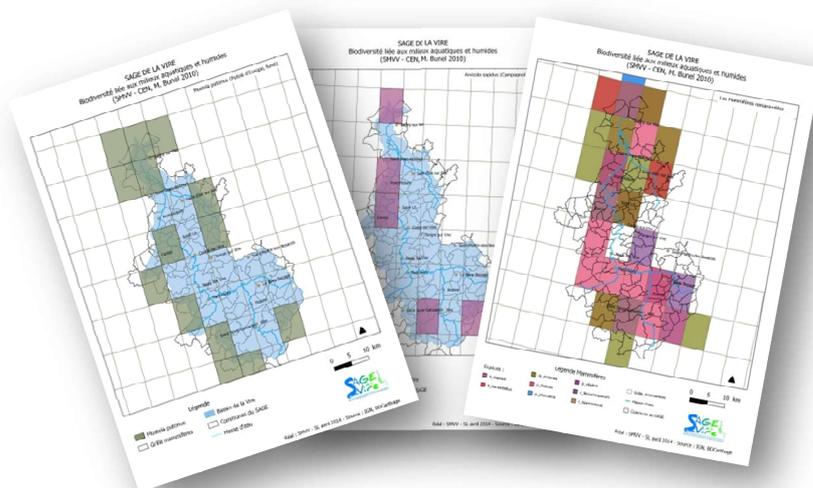


Un plan d'action pour la biodiversité liée aux milieux aquatiques et humides

Suite à la présentation des résultats de l'étude « biodiversité » réalisée en 2010 par Marie BUNEL pour le SMVV en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Basse-Normandie, la Commission Locale de l'Eau a identifié la préservation de la biodiversité comme l'un des enjeux du SAGE. Une seconde étude, réalisée par Adèle JANSON en 2012, a permis de déterminer les besoins et les menaces des espèces remarquables et d'établir les bases d'un plan d'actions en faveur de la biodiversité. La chargée de mission a réalisé la synthèse des rapports et édité les 45 cartes de répartition

² MAEt : mesures agri-environnementales territorialisées

des espèces sur le bassin. Ces résultats seront restitués au groupe de travail « agriculture et zones humides » qui se réunira début 2015.



c) *Articulation avec les autres démarches territoriales*

Le SAGE a été associé à l'élaboration du SAGE Douve-Taute (phase de rédaction) ainsi qu'à plusieurs démarches d'aménagement du territoire : PLU de Vire, Contrat de territoire du Saint-Lois, Programme Leader 2015-2020.

Contrat de territoire du Saint-Lois et Programme Leader 2015-2020

Tous les 6 ans, l'APPSL³ est chargée de redéfinir la stratégie du Pays et d'élaborer le contrat avec la Région et le programme Leader. Il est demandé aux membres (collectivités, compagnies consulaires...) d'apporter leurs contributions. La chargée de mission SAGE a été associée à toutes les étapes d'élaboration du projet :

- Participation aux groupes de travail techniques,
- Rédaction des fiches AFOM⁴ sur l'eau et la biodiversité,
- Participation à l'élaboration des fiches actions portant notamment sur l'agriculture et l'aménagement de l'espace.

Ainsi, le projet de territoire et le programme Leader retenus par les acteurs institutionnels et économiques du Saint-Lois comportent les éléments suivants :

- Encourager le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement (agriculture diversifiée, systèmes bocagers/herbagers, systèmes à basse fuite d'azote et économes en intrants).
- Conforter la vitalité de l'économie locale en agissant sur la transition énergétique et écologique du St-Lois (mise en place d'Agenda 21, charte paysagère, charte FREDON, observatoire foncier multifonctions pour réduire les consommations d'espaces (terres agricoles, zones humides, zones d'intérêt environnemental)).
- Soutenir l'aménagement durable et la valorisation touristique de l'axe Vire et du canal Vire-Taute,
- Contribuer à la préservation et valorisation des cœurs de biodiversité (espaces boisés et rivières...), des corridors humides (rivières, zones humides et mares) et des corridors verts (bocage).

Urbanisme : le PLU de Vire

Le SAGE a été associé à la présentation de la réunion de présentation de la prise en compte de l'environnement (TVB...) dans le PLU.

³ APPSL : association de promotion du pays saint-lois

⁴ AFOM atouts-faiblesses-opportunité-menaces

Le SAGE Douve-Taute

Un important travail de partenariat avec l'animateur du Sage Douve-Taute a été initié en 2013 pour élaborer le volet « baie des Veys » des deux SAGE. En 2014, la dynamique a été maintenue avec l'association de la chargée de mission SAGE Vire à la rédaction des documents du SAGE Douve-Taute.

Le comité de rédaction s'est réuni les :

- 13 mai : copil rédaction n°1 « gouvernance, qualité des eaux et qualité des eaux littorales »,
- 26 mai : copil rédaction n°2 « qualité des milieux »,
- 10 juin : copil rédaction n°3 « gestion quantitative et inondation/submersion »
- 16 décembre : CLE du SAGE Douve-Taute

En juin, les deux présidents de CLE ses sont associés pour adresser au Préfet de la Manche la liste des organismes souhaitant intégrer les deux nouvelles Commissions locales de l'eau.

SCAP de la Vire

La Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées terrestres métropolitaines (SCAP) constitue un des chantiers prioritaires du Grenelle de l'environnement. Sur le bassin de la Vire plusieurs sites sont potentiellement éligibles à la labellisation :

- La Vire et ses affluents dans le Calvados et la Manche
- Les coteaux et anciennes carrières de La Meauffe, Cavigny, Airel.

La DDTM du Calvados a engagé une réflexion pour préciser les modalités de mise en œuvre de la SCAP sur la Vire. Une stagiaire a été chargée de rassembler et structurer les données faunistiques existantes sur le territoire, notamment les données recueillies dans le cadre de l'étude sur la biodiversité remarquable réalisée par le SMVV et le CEN. Une première réunion organisée le 19 mai a permis d'identifier les espèces cibles par secteur.

Les périmètres de protection de l'Elle à St-Jean-de-Savigny

La chargée de mission SAGE a été associée aux réunions de finalisation et de présentation des prescriptions de la déclaration d'utilité publique aux agriculteurs, les vendredi 28 février, 14 mai et 10 juin.

IV. Communication du SAGE

a) Intervention auprès des étudiants de l'Université de Rennes

La chargée de mission a été sollicitée pour intervenir le 18 avril auprès d'étudiants de Licence 2 de géographie de l'Université de Rennes sur le thème du désaménagement des cours d'eau dans le cadre d'un cours de préprofessionnalisation sur les controverses environnementales.

b) Reportage sur les portes à flot

Une convention a été passée avec l'agence audiovisuelle « Imagesprit-prod » pour réaliser un reportage sur les travaux qui seront réalisés en 2015 sur les portes à flot.

c) Point presse sur les zones humides

Un point presse a été organisé en partenariat par la CATER dans le cadre de la « journée mondiale pour les zones humides » sur les granites de Vire.

La presse a été accueillie le jeudi 20 février devant la mairie de Maisoncelles-la-Jourdan en présence de deux exploitants du virois engagés dans le programme des MAET. Les maires de Roullours, Vaudry, Maisoncelles, Champ du Boul et St Manvieu Bocage ont également été invités.



d) Lettre d'information et la newsletter du SAGE

Le SMVV a poursuivi sa communication sur les thèmes liés à la ressource en eau auprès des élus et acteurs du SAGE via la lettre d'info et la newsletter du SAGE.

La journaliste Lucile VILBOUX, de l'Acteur Rural, assure la rédaction des articles, à partir des orientations, documents et informations fournis par la chargée de mission. La conception et l'impression de la lettre est confiée à l'agence LECAUX.

La lettre d'info est diffusée auprès des maires et conseillers municipaux des communes du SAGE, des conseillers généraux et régionaux concernés, des usagers et services de l'Etat et de tous les autres acteurs du SAGE ... Elle est également disponible sur le site internet du SAGE. la newsletter est transmises aux mairies et acteurs de la CLE.

Deux lettres d'information sont parues après la n°10 de décembre 2013 : Juin 2014 (n°11) et Décembre 2014 (n°12).

n°	Actu :	Dossiers de la lettre du SAGE :
Juin (n°11)	<ul style="list-style-type: none"> • Usages de la Vire : Le moulin Hébert revisité, • La Microcentrale de Candol acquise par la Fédération de la Pêche, • Inondations, cours d'eau : des compétences désormais obligatoires 	<p>Une collaboration en faveur d'un bon état de la Vire : La CC de Vire et le SIVOM de Saint-Sever recrutent un technicien rivières</p>
Déc. (n°12) :	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de l'observatoire piscicole à Pont-Scorff (56) • Opération de gestion de la crassule de Helm • Les portes à flots du Pont du Veys à l'étude 	<p>La pêche électrique et l'observatoire des Claies de Vire : deux outils complémentaires</p>

Chaque dossier s'accompagne d'un édito du président et d'un article sur le patrimoine vivant ou architectural du bassin.



Deux newsletters sont parues en février (n°3) puis août 2014 (n°4).

Fév. (n°3)	Une Vire très «tendances»	Présentation du rapport sur les « tendances » du bassin validé par la Commission locale de l'eau - renvoi au rapport complet sur le site internet
	Remontée des aloses	Info sur l'observatoire ouvert au public les lundis et mercredis à 15h
	Des nouvelles de nos affluents	Travaux sur l'Elle, le Fumichon, le Semilly et diagnostic des cours d'eau de la Vire amont achevé.
	Visite guidée en canoë	Découverte du patrimoine de la Vire en canoë avec la base de Condé
Août (n°4)	L'étude réalisée sur Moulin Hébert est en ligne	Etude, téléchargeable en ligne, qui propose des aménagements alternatifs favorisant la cohabitation entre les différents usagers
	Trois scénarios dessinent l'avenir du Sage	Présentation du rapport sur les « scénarios contrastés » validés par la Commission locale de l'eau - renvoi au rapport complet sur le site internet
	Des pistes d'actions pour préserver la biodiversité	Présentation du rapport sur la biodiversité, SMVV / CEN) - renvoi au rapport complet sur le site internet
	Campagne d'observation de l'état de peuplements piscicoles	Annonce des prochaines pêches d'août et septembre.



e) Site internet du SAGE

Le site internet du SAGE permet d'accéder aux comptes rendus des réunions de CLE, aux documents du SAGE et aux études réalisées dans le cadre du SAGE. Le site est consultable à l'adresse suivante : www.sage-vire.fr.

L'état d'avancement du SAGE et des études y est présenté. Des liens renvoient vers les partenaires institutionnels et techniques et les sites de données dans le domaine de l'eau.

Ont notamment été mis en ligne :

- *Rapport sur les tendances du bassin* validé par la Commission locale de l'eau en avril 2014,
- *Rapport sur les « scénarios contrastés »* validés par la Commission locale de l'eau en décembre 2014,
- *Propositions d'aménagement de Moulin Hébert*,
- *La biodiversité liée aux milieux aquatiques et humides* (La Biodiversité liée aux milieux aquatiques et humides du bassin de la Vire, Marie BUNEL novembre 2010 + Elaboration d'un plan de préservation de la biodiversité, Adèle JANSON juin 2012).

f) Projet de classe Eau pour les élus

Une rencontre avec deux représentantes du CDFP (comité de formation agréé par le ministère de l'Intérieur) a permis d'ébaucher le programme d'une classe eau destinée aux élus locaux. Celle-ci pourrait être proposée sur l'ensemble du territoire des SAGE Vire et Douve-Taute au printemps 2015.

g) Exposition sur la Vire au fil du temps

L'exposition « La Vire hier, aujourd'hui et demain » a été conçue pour être itinérante sur le bassin de la Vire, notamment sur les communes accueillant un site à enjeu (barrage...). Il n'y a pas eu d'exposition en 2014.

V. Fonctionnement du SMVV

L'état d'avancement du SAGE et du volet Rivière, ainsi que les budgets du volet eau du SMVV ont été présentés au comité syndical du SMVV les 19 mars et 23 juin.

La chargée de mission a assuré la préparation et le suivi des conventions d'aides auprès de l'agence de l'eau, du conseil régional de Basse-Normandie, des Conseils généraux de la Manche et du Calvados et de la communauté de communes de Vire. La convention pour l'animation du SAGE signée avec la CC de Vire arrivée à échéance fin 2013 a été renouvelée pour 6 ans en début d'année.

Un important temps de travail a été consacré cette année à la préparation de la dissolution du SMVV et au transfert des missions au syndicat de la Vire et du Saint-Lois :

- Elaboration des statuts,
- Préparation du budget,
- Intégration du volet « gestion du DPF » et réorganisation des missions...

Formations :

- Carrefour des gestions locales de l'eau à Rennes (1 jour - 29 janvier)
- Nanterre journée des animateurs de SAGE (1 jour - 20 mars)
- Visite sur la problématique la gestion des grands migrateurs en Bretagne (AESN 2 jours - 17 et 18 juin)
- Critères d'attribution et analyse des offres dans les marchés publics (CNFPT Hérouville - 2 jours - 8 et 9 sept.)
- Prise en compte de la TVB dans les documents de planification (INSET Angers - 2 jours - 15, 16 et 17 sept.)

Réunion de bilan 2014 avec l'AESN et la Cater : lundi 17 mars.

a) Indicateurs d'actions en 2014

Catégories d'actions et identification des actions	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Bureau / Réunion	Terrain
MISSIONS PRIORITAIRES	151	69%	133	18
1.1 – Organisation et animation des réunions de la CLE et de ses commissions thématiques, en rédiger les comptes rendus	10	5%	10	
1.2 – Tenir un registre des avis et délibérations de la CLE		0%		
1.2 - Organisation et suivi des études réalisées en interne et en externe dans le cadre de l'élaboration du SAGE	115	52%	99	16
1.3– Rédaction des différents documents du SAGE, mise en œuvre et suivi de leurs applications		0%		
1.4 – Coordination avec les techniciens rivières et zones humides du territoire du SAGE,	23	10%	21	2
1.5- Rédaction du rapport annuel d'activité de la CLE	3	1%	3	
MISSIONS SPECIFIQUES	10	5%	23	0
2.1 - Finaliser la rédaction du projet de SAGE, préparer ses modalités de consultations et l'enquête publique	0	0%		
2.2 - Mise en œuvre de la structure porteuse	7	3%	7	
2.3 - Mettre en place un plan de communication pour la mise en œuvre du SAGE sur tout son périmètre		0%	13	
2.4 - Suivi du SDAGE, du Programme de Mesures Territorialisé	2	1%	2	
2.5 - Suivre et porter les actions du PTAP sur le bassin de la Vire	1	0%	1	
MISSIONS GENERALES	59	27%	57	2
3.1 - Actions de sensibilisation, de formation, de communication et d'information	21	10%	20	1
3.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique et juridique secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).	29	13%	29	
3.3 - Jours de formation des agents.	9	4%	8	1
TOTAL jours ETP	220	100%	213	20

	Nombre de démarches suivis	Nombre de journées pour animation /expertise	Nombre de groupes de travail	Nombre de personnes touchées
Participation à des démarches de planification : SAGE			8	181
CLE			-	-
Bureau			-	-
groupes de travail			-	-
Autres réunions (élus...)			-	-
Sortie			-	-
Participation à des réunions techniques (syndicats...)	11	31	19	85
Réunions interne pour élaboration du SAGE		12	2	
Réunions avec le prestataire, DDTM		12	2	-
Basse Vire				
Animation du comité de pilotage pour la fusion des associations syndicales de la Basse Vire		13	12	25
Réflexion sur un scénario d'aménagement des gorges de la Vire (HR 314)		5	4	10
Projets d'aménagement des seuils de la Vire moyenne (HR 317)		17,5	7	20
Aménagement du seuil d'Aubigny		2	2	-
Aménagement du seuil de Moulin Hébert		7	1	20
Aménagement des microcentrales UBV		8	4	-
Aménagement du seuil de St-Lô		0,5	-	-
Zones humides		6	4	-
Programme de mesures MAEt « granits de Vire et St-Lois » 2015		6	4	-
Articulation avec les autres démarches territoriales		11,5	6	50
APPSL leader, contrat territoire		6	2	20
PLUi Vire		1,5	1	20
SAGE Douve-Taute		4	3	10
suivi des périmètres de protection de l'Elle à St-Jean-de-Savigny			4	25

	Nombre d'actions de communication (en cumulant publication et réunion)	Nombre d'outils de communication réalisés,
Communication - animation	10	
Communication du SAGE		
Lettre d'information	2	2
Newsletter du SAGE	2	2
Site internet du SAGE	1	1

	Nombre de jours de formation, de personnes touchées	Nombre de réunions d'information, de personnes touchées
Communication - animation	4	
Animation de formations		
Intervention auprès des étudiants de l'Université de Rennes	1j - 30p	1

	Nombre de diagnostics thématiques produits	Nombre d'études
Suivis ou réalisations d'études, diagnostics, inventaires		7
Biodiversité	2	
<i>Etude de la biodiversité liée aux milieux aquatiques et humides du bassin de la Vire</i>	1	
<i>Mise en œuvre de la SCAP Vire</i>	1	
Continuité écologique	2	
<i>Etude de faisabilité de l'aménagement des seuils des CLAIES DE VIRE, CANDOL, CONDE-SUR-VIRE et LA CHAPELLE-SUR-VIRE</i>		
<i>Etude pour l'aménagement des portes à flot (maîtrise d'œuvre)</i>	1	
<i>Etude pour les tests d'ouverture des PAF (CRC)</i>	1	
Volet littoral		1
<i>Profil de vulnérabilité des zones de coquillages de la Baie des Veys.</i>	1	

b) Rappel des objectifs 2014 et état d'avancement :

	Fin	En cours	Non engagé
<p>1. Elaboration du SAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir la stratégie de la CLE • Engager la rédaction des documents du SAGE (recrutement d'un prestataire) 			<p>x</p> <p>x</p>
<p>2. Zones humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier 1 ou 2 autres secteurs stratégiques pour le fonctionnement hydrologique du bassin et mettre en place des MAEt • Développer les programmes MAEt avec le CEN. 	x	x	
<p>3. Hydromorphologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir un scénario d'aménagement pour les masses d'eau de la Vire amont avec les acteurs locaux concernés, • Accompagner le SDSL dans la réalisation de l'étude sur les 4 sites à enjeu touristique : Claies de Vire, Candol, Condé-sur-Vire et La Chapelle-sur-Vire, 		x	x
<p>4. Basse-Vire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les travaux d'aménagement des portes à flot, • Accompagner l'UASBIV dans son projet de fusion des ASA de la basse Vire, • Accompagnement la CRC dans la réalisation de l'étude de faisabilité des tests d'ouverture des portes à flot, 		x	x

c) *Plan de financement 2014 de la cellule d'animation du SAGE*

Recettes		Dépenses		
Animation				
Salaires et charges de l'animatrice	48 055 €	Agence de l'eau Seine Normandie	38% de l'animation	35 027 €
Dépenses de fonctionnement (locaux, tél, repro, formation, auto, assurance, poste...)	46 275 €	Conseil régional de Basse-Normandie	20% de l'animation	18 000 €
		Conseil général de la Manche	9% du global	8 092 €
		Conseil général du Calvados	10% du global	10 408 €
		SMVV / CC Vire	23%	22 802 €
Total	94 329 €	Total		94 329 €
Communication				
3 Numéros de la lettre d'information du SAGE de la Vire + articles Internet	7 693 €	Agence de l'eau Seine Normandie	50% de la com.	3 847 €
		Conseil régional de Basse-Normandie	30% de la com.	2 307 €
		SMVV / CC Vire	20% de la com.	1 539 €
Total	7 693 €	Total		7 693 €
TOTAL DES DÉPENSES	102 023 €	TOTAL DES RECETTES		102 023 €

Montant global des subventions : 77 680 € soit 76% des dépenses

- Agence de l'eau = 38 873 € soit 38 % des dépenses
- Conseil régional = 20 307 € soit 20 % des dépenses
- Conseil général de la Manche = 8 092 € soit 9 % des dépenses
- Conseil général du Calvados = 10 408 € soit 10 % des dépenses

d) Les objectifs 2015

Après une année consacrée au suivi des études en cours, l'objectif est de réunir la CLE dès parution de l'arrêté de composition pour redésigner le président et le bureau et informer les nouveaux membres des avancées de l'année 2014.

En termes de méthodologie, il est envisagé de réunir les trois groupes de travail thématiques pour élaborer, à partir des scénarios contrastés, la stratégie à soumettre au bureau puis au vote de la CLE avant la fin du premier semestre 2015.

Une consultation pour l'assistance à la rédaction des documents du SAGE sera à lancer au cours du premier trimestre pour permettre au prestataire d'être opérationnel dès l'adoption de la stratégie.

L'année 2015 doit également permettre de finaliser plusieurs dossiers en cours comme les travaux sur les portes à flot (prévus pour la période d'étiage) et l'étude pour les tests d'ouverture des portes ainsi que l'étude d'aménagement de 4 seuils paysagers (SINBIO). L'étude pour l'aménagement des seuils des microcentrales des usines du bassin de la Vire devrait aboutir avant la fin de l'année.

2015 sera probablement une année de préparation pour l'organisation de la nouvelle compétence GEMAPI au sein des collectivités du bassin.

Enfin, la fusion des deux syndicats porteur du SAGE et propriétaire du Domaine public fluvial devrait apporter une nouvelle dynamique de travail au sein des équipes d'élus et des techniciens chargés du suivi des projets. Ainsi, il est envisagé d'établir, en partenariat avec le conservatoire botanique de Brest, un plan de gestion pluriannuel de la ripisylve à mettre en œuvre par le SVSL sur la partie domaniale.

Les principaux objectifs pour l'année 2015 sont :

1. **Elaborer le SAGE :**
 - Adopter la stratégie,
 - Engager la rédaction des documents du SAGE (recrutement d'un prestataire).

2. **Préserver les zones humides :**
 - Développer les programmes MAEc avec le CEN sur les granites de Vire et le Saint-Lois.

3. **Améliorer la continuité écologique et l'hydromorphologie de la Vire :**
 - Amorcer la mise en œuvre du scénario d'aménagement pour les masses d'eau de la Vire amont avec les acteurs locaux concernés,
 - Achever l'étude sur les 4 seuils à enjeu touristique : Claies de Vire, Candol, Condé et La Chapelle-sur-Vire,
 - Accompagner l'étude sur l'aménagement des seuils des microcentrales UBV,
 - Accompagner les travaux de suppression du seuil d'Aubigny,
 - Finaliser le projet d'aménagement du seuil de Moulin Hébert.

4. Gérer le DPF (en collaboration avec le technicien DPF) :

- Poursuivre le suivi de la crassule de Helm, et mettre en œuvre un suivi des autres invasives en partenariat avec le CEN,
- Mettre en œuvre le programme d'entretien 2014-2015,
- Elaborer un programme de gestion et d'entretien de la Vire domaniale,

5. Structurer la gouvernance sur la Basse-Vire :

- Assister l'UASBIV pour les travaux d'aménagement des portes à flot,
- Assister l'UASBIV pour le recrutement d'un technicien rivière sur les marais de la basse Vire
- Assister l'UASBIV pour finaliser la fusion des ASA de la basse Vire,
- Participer au suivi de l'étude de faisabilité des tests d'ouverture des portes à flot,

5. Poursuivre la communication :

- Faire circuler l'exposition sur deux nouveaux sites (La Meauffe, Vire, Isigny-sur-Mer... ?),
- Etablir un programme d'accueil des écoles, de visites guidées et de conférence,
- Poursuivre la communication via la lettre d'information et le site internet,
- Réaliser le reportage sur les portes à flot,
- Travailler sur un parcours-découverte des milieux aquatiques avec l'ASEV de Condé-sur-Vire.

Le président de la Commission locale
de l'eau,

Philippe GOSSELIN.

Le président du Syndicat mixte du Val de
Vire,

Dominique PAIN.